

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE POUANCE-COMBREE

CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2013 A 20H30 A POUANCE

L'an deux mil treize, le vingt-six novembre à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Pouancé-Combrée, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de POUANCE, commune membre de la communauté de communes, sous la Présidence de Madame HAMARD Marie-Josèphe.

Présents : MM BONDU, GISLIER, CADOU, DELAUNAY, CHAPPELLIER, BESNIER, ROUX, BOSSE JM, FEUVRAIS, BOURDEL, MONNIER, DELAHAYE, BRILLET Da, RICHARD, ESNault, GALISSON, PINEAU, BRILLET Do, BELOUARD, GERARD, BOSSE F, SUPIOT, CHEVALLIER, et MMES ADAM, BRANCHEREAU, PENHOUE RECHNER, GASNIER, GEORGET, COCONNIER, HAMARD, PRODHOMME.

Excusés : MM GAULTIER, CHAPELLE, COCHIN, DUPRE, BODIN, POUILLART et MME CHAUVIN.

Absents : MM FREMONT, TOUEILLE, GAUGAIN.

Monsieur Pierrick ESNault a été désigné secrétaire de séance.

(Suppléants présents non votant : M BOUCHET)

ORDRE DU JOUR

PROCES-VERBAL SEANCE DU 15 OCTOBRE 2013

FONCTIONNEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Transfert compétence « office de tourisme » au Pays Segréen
- Litige dotation suite réforme TP : autorisation ester en justice
- Construction locaux communauté de communes : avenant

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Location atelier relais Pidaie
- Requalification ZA Bel-Air : attribution marché

DEVELOPPEMENT DURABLE et AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Gens du voyage : renouvellement convention ALT
- Plu de Combrée : approbation modification n°4
- Schéma aménagement : signature convention et avenant contrat

FINANCES

- Décision modificative
- Avance remboursable budgets annexes
- Virements budgets annexes
- Provisions
- Terrain Prévalaye
- Subvention « les médiévales »
- Compte-rendu commission finances

VIE LOCALE ET SOCIALE

- Convention logement solidaire
- RAM occupation salles communales

ENVIRONNEMENT

- Collecte OM : avenant report collecte 0.5
- Réemploi : renouvellement Conventions
- Reprise matériaux : attribution
- Collecte papiers cartons : attribution
- Marché déchetterie : attribution
- Compte-rendu commission

COMMUNICATION TOURISME ET CULTURE

- Compte-rendu réunion sentiers
- Compte-rendu réunion communication

DIVERS

- Décisions prises sous délégation

QUESTIONS DIVERSES

Madame HAMARD propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants.

- Régime indemnitaire – rédacteur
- Admissions non valeur
- CEJ : Tableau financiers

Le conseil de communauté émet un avis favorable

PROCES VERBAL SEANCE DU 15 OCTOBRE 2013

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2013 est soumis aux conseillers pour approbation.

Le conseil de communauté, après délibération, à l'unanimité

DECIDE D'APPROUVER le procès verbal de la séance du 15 octobre 2013

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

❖ COMPETENCE OFFICE DE TOURISME DE PAYS

Madame HAMARD rappelle au conseil de communauté les statuts du Syndicat du Pays Segréen lesquels prévoient dans leur article 6 B/ Compétences optionnelles ou à la carte :

Tourisme : création et gestion d'un office de tourisme intercommunautaire pour les EPCI qui lui ont transféré leur compétence

Madame HAMARD rappelle les démarches menées depuis plusieurs années et les réunions organisées avec les différents partenaires visant à rejoindre l'office de tourisme de Pays.

Elle précise que les communautés de communes du Lion d'Angers et de Segré ont fait ce choix depuis 2011

Elle rappelle en effet, que la volonté est de pouvoir professionnaliser le tourisme sur le territoire mais aussi pouvoir faire la promotion de notre territoire à une échelle plus importante, tout en maintenant l'association locale dans son rôle d'animation.

Le conseil de communauté après en avoir délibéré :

Contre : 1 (Mme PENHOUET) / Abstention : 1 (Mr Jean-Marie BOSSE) / Pour : 30

DECIDE d'approuver le transfert de la compétence « création et gestion d'un office de tourisme » au syndicat du Pays segréen

PRECISE que ce transfert interviendra à compter du 1^{er} janvier 2014

❖ LITIGE DOTATION REFORME TP

Madame HAMARD rappelle la délibération du conseil de communauté du mois de juin 2013 laquelle autorisait le dépôt auprès du Trésor Public d'une réclamation préalable.

Elle rappelle en effet que suite à la suppression de la taxe professionnelle, un régime transitoire a été mis en place en 2010 pour les collectivités.

Ainsi pour l'année 2010, les entreprises ont versé de nouvelles taxes à l'Etat qui a joué un rôle de chambre de compensation en reversant aux collectivités une compensation relais.

Cette compensation relais versée en 2010 était basée sur le plus élevé des deux montants suivants :

- Soit les bases théoriques de Taxe Professionnelle 2010 x le taux d'imposition 2009 ;
- Soit le produit de la Taxe Professionnelle 2009.

Madame HAMARD indique que cette compensation relais a été révisée en 2011 et 2012, en fonction des rôles supplémentaires de Taxe Professionnelle émis au titre de l'année 2009 et ce jusqu'au 30 juin 2012. Elle a été calculée sur les bases théoriques de la taxe professionnelle 2010 x taux d'imposition 2009 (montant le plus élevé).

Or, dès 2010, la communauté de communes avait alerté les services de la DGFIP sur l'application à tort d'exonérations de taxe professionnelle au profit de l'entreprise Sotira pour l'année 2009.

Ce n'est qu'en novembre 2012 que la régularisation de taxe professionnelle a été effectuée par l'émission d'un rôle supplémentaire au titre de l'année 2009 d'un montant de 219 769 €

Ce rôle supplémentaire n'a pas été pris en compte dans le calcul de la compensation relais 2010 alors qu'il aurait dû l'être.

Madame HAMARD rappelle les différentes demandes et démarches effectuées auprès des services de la DGFIP lesquelles n'ont pas abouti.

Elle précise que la réclamation préalable déposée par Me BROSSARD pour le compte de la Communauté de Communes, n'a donné lieu à aucune réponse. Il est donc proposé de poursuivre la démarche et d'autoriser Madame HAMARD à ester en justice.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité

MANDATE Madame la Présidente pour représenter la Communauté de Communes et pour ester en justice et signer toutes pièces relatives à ce dossier ;

DESIGNE Maître Pierre BROSSARD, avocat à ANGERS, pour assurer la défense des intérêts de la Communauté de Communes.

❖ **CONSTRUCTION LOCAUX CTE DE CNES : AVENANT**

POINT REPORTE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

❖ **LOCATION ATELIER A PIDAIE**

POINT REPORTE

❖ **REQUALIFICATION ZA BEL AIR – ATTRIBUTION MARCHES**

Monsieur ROUX rappelle la consultation lancée en procédure adaptée pour mener les travaux de requalification de la zone de Bel-Air à Combrée lesquels consistent en l'aménagement d'un giratoire, d'un parking et l'ajustement du virage face à l'entreprise CAREA pour des raisons de sécurité.

Il rappelle le montant de l'estimation (199 662.50 €H.T) et précise que 7 entreprises ont déposé une offre.

Monsieur ROUX indique qu'après analyse, par le maître d'œuvre, la société ATR Ouest et avis de la commission d'appel d'offres, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise CHAZE TP répondant en groupement avec la société STAR pour un montant de 171 509.95 €H.T.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer le marché au groupement CHAZE TP-STAR pour un montant de 171 509.95 €H.T

AUTORISE Madame HAMARD à signer toutes pièces relatives à cette affaire

FINANCES

❖ **DECISIONS MODIFICATIVES**

Monsieur GALISSON informe que la commission Finances a pris connaissance de l'état des dépenses et recettes réalisées. Les résultats prévisionnels sont conformes à ce qui avait été prévu, les objectifs devraient donc être atteints. Quelques décisions modificatives sont à prévoir :

Zone de la Prévalaye – DM 1

Monsieur GALISSON propose au conseil de communauté de procéder à la décision modificative ci-dessous :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
023 Virement section investissement	+ 5000	3355 -040 Travaux	+ 5000
Recettes		Recettes	
7133 -042 Variation des encours de production	+ 5000	021 Virement section fonctionnement	+ 5000

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité EMET un avis favorable à la décision modificative présentée

Budget général – section investissement DM 3

Monsieur GALISSON propose au conseil de communauté de procéder à la décision modificative ci-dessous :

Investissement			
Dépenses		Recettes	
2188-110 <i>Autres immob.</i> - Matériel et logiciel -	+ 12.000 €	1311- 178 Subvention Etat - PLUi	+ 50 000 €
2182-110 - <i>Matériel de transport</i> - Matériel et logiciel	- 12 000 €	1318 -182 Subvention - Travaux déchetterie Ombree	+ 14 130 €
2315-182 – installat°, matériel et outillage - Travaux déchetterie Ombree	+ 42 000 €	28031 – 040 Amortissements	- 11350 €
2313-157 - Construction - Locaux communauté	+ 1 483 000 €	28041412 – 040 Amortissements cnes GFP	+ 7585 €
2315-157 - installat°, matériel et outillage – Locaux Communauté	- 1 483 000 €	28041482 - 040 Amortissements autres cnes	+ 10 610 €
2188-173 – Autres immos corporelles- Requalification ZA Bel-Air	- 245 000 €	28041411 - 040 Amortissements cnes– biens mobiliers	- 6845 €
2315-173 installat°, matériel et outillage - Requalification ZA Bel-Air	+ 245 000 €	2031-041 Etudes	+ 3 000 €
202-178 Frais élaboré doc urba - PLUi	+229 000 €	2033-041 Frais insertion	- 3 000 €
237 178 – Avances - PLUi	+ 3 000 €		
2031-178 - Frais d'études - PLUi	- 232 000 €		
020 Dépenses imprévues	+ 22 130 €		
TOTAL	64 130 €	TOTAL	64 130 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité EMET un avis favorable à la décision modificative présentée

Budget général – section de fonctionnement DM 4

Monsieur GALISSON propose au conseil de communauté de procéder à la décision modificative ci-dessous :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
6227 Frais actes et contentieux	+ 2500 €	70612 Redevance spéciale	+ 6 000 €
6228 Divers rémunérations interm. Et honoraires	+ 200 €	74124 Dotation globale de fonctionnement	+ 15 000 €
6231 Annonces et insertion	+ 3000 €	74718 participations- autres	+ 7000 €
6238 Frais divers de publicité	+ 5000 €		
6241 Transport de biens	-1900 €		
6262 Frais télécommunication	+ 1000 €		
6534 Cotisation sécurité sociale	10 000 €		
654 Pertes sur créances irrecouvrables	+ 100 €		
6554 Contribution organismes de regroupement – SEDNO	+ 100 €		
66112 ICNE	+ 6 000 €		
6817 Dotation pour dépréciation des actifs circulants	+ 2 000 €		
TOTAL	+ 28 000 €	TOTAL	+ 28 000 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité
EMET un avis favorable à la décision modificative présentée

Budget industriel– section investissement DM 1

Monsieur GALISSON propose au conseil de communauté de procéder à la décision modificative ci-dessous :

Investissement	
Dépenses	
2115-108 Atelier 4 (Gamm Vert)	+ 45 000
2132-108 Atelier 4 (gamm vert)	+ 230 000
2313-108 Atelier 4 (gamm vert)	- 275 000
TOTAL	0

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité
EMET un avis favorable à la décision modificative présentée

Budget SPANC– section fonctionnement DM 1

Monsieur GALISSON propose au conseil de communauté de procéder à la décision modificative ci-dessous :

Fonctionnement	
Dépenses	
6815 Dotation provisions	+ 900
6063 Fourniture entretien et petit équipement	- 400
6261 Frais affranchissement	- 400
6236 Catalogues et imprimés	- 100
TOTAL	0

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité
EMET un avis favorable à la décision modificative présentée

❖ VIREMENTS BUDGETS ANNEXES

Après analyse des différents budgets par la commission Finances, Monsieur Claude GALISSON indique qu'il y a lieu de procéder à différentes écritures du budget général vers les budgets annexes afin de prendre en charge les déficits des budgets annexes des zones d'activités. Monsieur GALISSON rappelle que les crédits avaient été inscrits au budget

Le conseil de communauté, après avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la prise en charge par le budget général des déficits des budgets annexes à hauteur de :

- 45 750 € pour le budget ZA GRAND PREE
- 64 500 € pour le budget ZI PIDAIE
- 28 500 € pour le budget ZA OMBREE

CHARGE Madame la Présidente de procéder aux opérations ci-dessus

❖ PROVISIONS

Monsieur GALISSON informe le conseil de communauté que des provisions sont obligatoires dès que des restes à recouvrer sur comptes de tiers paraissent compromis. Les provisions sont semi-budgétaires (régime de droit commun), à défaut d'une délibération contraire.

Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L2321-2 et R2321-2 et 3,

Vu l'instruction M14,

Considérant que des restes à recouvrer paraissent compromis pour plusieurs tiers,

Monsieur GALISSON propose de constituer une provision à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. Le risque est évalué à 2965 € environ pour le budget général.

Parallèlement une reprise sur provision de 490.99 € (Recovco) doit être effectuée

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de constituer des provisions selon l'état annexé à la présente délibération

DECIDE de procéder à une reprise sur provision pour un montant de 490.99 €

CHARGE Madame la Présidente de communiquer cette décision à Madame AUDOLY

CHARGE Madame la Présidente de passer les écritures relatives à cette décision

Monsieur GALISSON informe le conseil de communauté que des provisions sont obligatoires dès que des restes à recouvrer sur comptes de tiers paraissent compromis. Les provisions sont semi-budgétaires (régime de droit commun), à défaut d'une délibération contraire.

Vu le Code Général des Collectivités

Vu l'instruction M49,

Considérant que des restes à recouvrer paraissent compromis pour plusieurs tiers,

Monsieur GALISSON propose de constituer une provision à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. Le risque est évalué à 875 € environ

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de constituer des provisions à hauteur de 875 €

CHARGE Madame la Présidente de communiquer cette décision à Madame AUDOLY

CHARGE Madame la Présidente de passer les écritures relatives à cette décision

❖ AVANCE BUDGET INDUSTRIEL

Monsieur Claude GALISSON indique au conseil de communauté que le bâtiment situé sur la zone de la Prévalaye à Pouancé (ex bâtiment Gamm vert) a été acquis le 31 octobre dernier. Il propose de ne pas recourir à l'emprunt pour le financer mais de procéder à une avance du budget général d'un montant de 121 000 €

Cette avance serait remboursée annuellement par le budget industriel selon un taux de 0 % et sur une durée de 20 ans (soit la durée d'amortissement du bâtiment)

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au versement d'une avance remboursable du budget général vers le budget industriel d'un montant de 121 000 €

APPROUVE le tableau d'amortissement ci-dessous

No.	Date de paiement	Montant de départ	Intérêts	Capital	Montant final	Intérêts cumulés
1	01/02/2014	121 000.00	0.00	6 050.00	114 950.00	0.00
2	01/02/2015	114 950.00	0.00	6 050.00	108 900.00	0.00
3	01/02/2016	108 900.00	0.00	6 500.00	102 400.00	0.00
4	01/02/2017	102 400.00	0.00	6 050.00	96 350.00	0.00
5	01/02/2018	96 350.00	0.00	6 050.00	90 300.00	0.00
6	01/02/2019	90 300.00	0.00	6 050.00	84 250.00	0.00
7	01/02/2020	84 250.00	0.00	6 050.00	78 200.00	0.00
8	01/02/2021	78 200.00	0.00	6 050.00	72 150.00	0.00
9	01/02/2022	72 150.00	0.00	6 050.00	66 100.00	0.00
10	01/02/2023	66 100.00	0.00	6 050.00	60 050.00	0.00
11	01/02/2024	60 050.00	0.00	6 050.00	54 000.00	0.00
12	01/02/2025	54 000.00	0.00	6 050.00	47 950.00	0.00
13	01/02/2026	47 950.00	0.00	6 050.00	41 900.00	0.00
14	01/02/2027	41 900.00	0.00	6 050.00	35 850.00	0.00
15	01/02/2028	35 850.00	0.00	6 050.00	29 800.00	0.00
16	01/02/2029	29 800.00	0.00	6 050.00	23 750.00	0.00
17	01/02/2030	23 750.00	0.00	6 050.00	17 700.00	0.00
18	01/02/2031	17 700.00	0.00	6 050.00	11 650.00	0.00
19	01/02/2032	11 650.00	0.00	6 050.00	5 600.00	0.00
20	01/02/2033	5 600.00	0.00	5 600.00	0.00	0.00

❖ SUBVENTIONS

Association les Médiévales

Madame PENHOUE ne participe pas au vote

Monsieur Claude GALISSON informe le conseil de communauté que l'association « Les médiévales des marches » compte-tenu du déficit enregistré pour l'animation organisée en juillet 2014, sollicite la communauté de communes pour le versement d'une subvention exceptionnelle.

Monsieur GALISSON fait état des discussions qui se sont déroulées en commission finances au vu du budget présenté.

Il propose d'attribuer une aide exceptionnelle de 1.000 € à l'association

Le conseil de communauté après avoir délibéré,

Vote : Contre : 2 (Daniel Brillet, Régis Richard) / Abstention : 1 (Dominique Brillet) / Pour : 28

DECIDE de verser à titre exceptionnelle 1.000 € à l'association « Les Médiévales

Comice Agricole

Monsieur GALISSON rappelle au Conseil de Communauté la subvention de 1300 € attribuée lors du vote du budget, au Comice pour l'organisation du comice agricole

Il indique que cette manifestation n'a pas eu lieu. Il propose donc de retirer cette subvention.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'annuler la subventions attribuée au comice agricole

DECIDE d'imputer la somme de 300 € en réserve

❖ ADMISSION NON VALEUR

Monsieur GALISSON informe le conseil de communauté que Madame AUDOLY a présenté à la communauté de communes une demande d'admission en non valeur pour Monsieur SCHMITT et l'entreprise RECOVCO. Il précise que les montants des produits irrécouvrables s'élèvent respectivement à la somme de 55.40 € et 48.99 € pour RECOVCO

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'admission en non valeur de la somme de 104.39 €H.T

CHARGE Madame la Présidente de communiquer cette décision à Madame AUDOLY, Receveur

CHARGE Madame la Présidente de passer les écritures relatives à cette décision

❖ COMPTE RENDU COMMISSION

Prospective

Monsieur GALISSON fait état de la prospective réalisée jusqu'en 2020 laquelle a été présentée en commission. Il indique qu'ont été prévus à partir de 2014 un poste supplémentaire, la participation à l'office de tourisme et une évolution globale des dépenses à hauteur de 2 %.

Il indique que le projet de territoire est complètement intégré à ces simulations tant pour les dépenses que pour les recettes

Concernant les recettes, une évolution des recettes fiscales a été appliquée à hauteur de 2 % également, correspondant à l'augmentation des bases.

Au vu de ces données, Monsieur GALISSON indique que la prospective fait apparaître une enveloppe d'investissement supérieure à 3 millions d'euros pour la période 2014 à 2020 et ce sans augmentation des taux de la fiscalité

Monsieur GALISSON précise que cette prospective comportait encore des inconnus, notamment en ce qui concerne l'ATESAT, l'instruction du droit des sols

Fonds de concours

Monsieur GALISSON présente l'état des fonds de concours attribués et versés au 15 octobre:

1 ^{ère} vague	PROJETS	Fonds de concours attribué	Montants versés
ARMAILLE	Salle communale	3.849 €	2.740,46 €
BOUILLE MENARD	Cantine	2.218 €	2.218 €
BOURG L'EVEQUE	Salle communale	5.000 €	4.857,49 €
CARBAY	Voie verte	4.700 €	
CHAZE HENRY	Salle verte	14.000 €	13.528,31 €
COMBREE	Salle de la Planche	20.000 €	20.000,00 €
GRUGE L'HOPITAL	Salle communale	27.200 €	
POUANCE	Presbytère	12.409 €	
LA PREVIERE	Salle communale	11.000 €	
ST MICHEL ET CHANVEAUX	Salle communale	24.720 €	
LE TREMBLAY	Salle communale	20.000 €	
VERGONNES	Atelier municipal	3.000 €	2.212,82 €

2 ^{ème} vague	PROJETS	Fonds de concours attribué	Montants versés
ARMAILLE	Salle communale (2 ^{ème} tranche)	2.812 €	
BOURG L'EVEQUE	Cimetière	5.820	
ST MICHEL ET CHANVEAUX	Accessibilité salle communale	24.600 €	

❖ **GENS DU VOYAGE – CONVENTION ALT**

Madame HAMARD rappelle au conseil de communauté que dans le cadre du fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage et de sa gestion, la communauté de communes bénéficie de l'Allocation Logement Temporaire.

Cette allocation est versée par la CAF en fonction notamment, du nombre d'emplacements offerts
Aussi, Madame HAMARD propose de renouveler pour une durée de 1 an, la convention passée avec l'Etat

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité,
EMET un avis favorable au renouvellement de la convention
AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant correspondant

❖ **PLU COMBREE MODIFICATION N°4– APPROBATION**

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-13, L 123.19 et R 123-25

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Combrée en date du 15 janvier 2004 approuvant le plan local d'urbanisme

VU l'arrêté n° 27-2013 en date du 2 juillet 2013 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du PLU

VU la notification préalable du projet au préfet et aux personnes publiques

VU les observations émises par la Direction Départementale des Territoires de Maine et Loire, le Syndicat du Pays segréen, le conseil général de Maine et Loire :

ENTENDU les conclusions du commissaire enquêteur ;

CONSIDERANT que les résultats de ladite enquête publique justifient la prise en compte des modifications suivantes :

- Secteur de la Gare : Le recul imposé par la 2 x 2 voies est porté de 35 à 40 m
- Adaptation du règlement du secteur UYB pour tenir compte du recul de 40 m et implantation différentes
- Zonage du secteur de la zone de Bel-Air un argumentaire concernant ce changement est joint au dossier :

Afin d'exploiter au mieux le foncier disponible au centre de Bel Air classé actuellement au PLU en zone AUb, la commune de Combrée souhaite réorienter l'urbanisation de Bel Air vers son centre et donc déclassée la zone Nord de Bel Air. Le nouveau secteur d'urbanisation retenu par la commune est en connexion directe avec les lotissements déjà existants à savoir le Jardin des Landes, le Chemin Bleu I (lotissements achevés) et le Chemin Bleu II ce dernier en cours de commercialisation a été réalisé au lieu et place d'un terrain de foot ball. Ce nouveau secteur est également connecté en liaison douce au bourg, aux écoles, aux zones sportives et de loisirs. Par ailleurs, le déclassement de la zone AUb permettra de maintenir un espace agricole suffisant pour le maintien d'une activité agricole sur le territoire de Bel Air.

- Ajustement disposition règlementaire zone A : supprimé

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le dossier de modification du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'art. R.123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie et à la communauté de communes durant un mois et d'une mention dans un journal ;

DIT que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Combrée, à la Communauté de communes et à la sous-préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture :

DIT que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification PLU, sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité

❖ SCHEMA AMENAGEMENT

Dans le cadre de la **Politique Départementale de l'Habitat**, le Département de Maine-et-Loire a exprimé le souhait de mettre en place un dispositif opérationnel de portage foncier au bénéfice des EPCI ayant validé un Plan d'Action Foncière inscrit dans le contrat de territoire en matière d'habitat conclu avec le Conseil Général. La Communauté de communes de la Région de Pouancé-Combrée a réalisé et validé un Schéma d'Aménagement Commun et un Plan d'Action Foncière par délibération du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2013.

Aujourd'hui, la Communauté de communes de la Région de Pouancé-Combrée souhaite mettre en œuvre le portage foncier départemental sur trois secteurs en concertation avec les Communes de Bouillé-Ménard, Combrée et St Michel et Chanveaux sur le territoire desquelles se situent les opérations envisagées.

La mise en œuvre de ce portage foncier nécessite l'établissement d'un avenant au **contrat de territoire** en matière d'habitat entre le Conseil Général et la Communauté de communes de la Région de Pouancé-Combrée aux fins de préciser :

- Les conditions de mise à jour du Plan d'Action Foncière
- Les modalités de suivi de la production de logements et de consommation du foncier
- Les secteurs prioritaires pour un portage foncier

S'agissant du portage foncier départemental, Le Conseil général a souhaité confier, en application des dispositions de l'article L.327-1 du code de l'urbanisme, cette mission pour son compte à la Société publique locale d'aménagement de l'Anjou dont il est l'actionnaire majoritaire.

Les conditions d'intervention générale de la SPLA de L'ANJOU dans le champ de l'action foncière départementale ont été fixées dans une convention cadre signée le 23 juillet 2013 et ci-après annexée.

La présente convention opérationnelle a pour objet de définir les conditions de portage foncier par la SPLA de L'ANJOU intervenant pour le compte du Conseil Général de Maine-et-Loire en application de la convention cadre ci-annexée, au profit de la Communauté de communes de la Région de Pouancé-Combrée sur les secteurs situés sur le territoire des communes de Bouillé-Ménard, Combrée et St Michel et Chanveaux.

Les secteurs objet de ce portage foncier font l'objet d'une fiche descriptive jointe en annexes.

Sur les périmètres définis ci-après et en application de la convention cadre signée le 23 juillet 2013, la SPLA de L'ANJOU est autorisée à :

- acquérir tous les biens fonciers et immobiliers, ainsi que les biens meubles qui en seraient l'accessoire [fonds de commerce notamment]. Cette autorisation ne fait pas obstacle à l'acquisition directe par la Collectivité d'un bien compris dans ce périmètre si elle le juge utile ;
- procéder, à toute étude spécifique au projet, diagnostic technique, etc., éventuellement en faisant appel à des prestataires extérieurs ;

Commune de Bouillé-Ménard Secteur 1 : Route de Renazé	
Parcelles [références cadastrales] Suffixe « p » : partie de parcelle	Contenance cadastrale à acquérir
AB 391	4 160 m ²
Contenance cadastrale totale	4 160 m²
Commune de Combrée Secteurs 6 (RD 281 et Chemin de la Fossaie), 22 et 23 partiellement à proximité de l'ancien collège	
Parcelles [références cadastrales]	Contenance cadastrale à acquérir

Commune de St Michel et Chanveaux Secteur 2 : Impasse de la Noue	
Parcelles [références cadastrales] Suffixe « p » : partie de parcelle	Contenance cadastrale à acquérir
E 1395	1 676 m ²
E 1397	518 m ²
Contenance cadastrale totale	2 194 m²
Suffixe « p » : partie de parcelle	
AD 0129	14 193 m ²
AD 080	5 720 m ²
AD 011	38 582 m ²
AD 013	2140 m ²
AD 015	1487 m ²
AD 0153	421 m ²
AD 0154	42 949 m ²
Contenance cadastrale totale	105 492 m²

Au vu de ce qui est exposé ci-dessus, le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE l'intervention du Conseil général pour l'acquisition des terrains inclus dans les périmètres opérationnels situés sur les communes de Bouillé-Ménard, Combrée et St Michel et Chanveaux récapitulés ci-dessus

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention opérationnelle entre le Département de Maine-et-Loire, la Communauté de communes de la Région de Pouancé-Combrée, les communes de Bouillé-Ménard, Combrée et St Michel et Chanveaux et la SPLA de l'ANJOU visant à fixer les conditions d'intervention de la SPLA de l'Anjou dans le champ de l'action foncière départementale.

AUTORISE Madame la Présidente à signer un avenant n°3 au contrat de territoire en matière d'habitat concernant l'action foncière Départementale

VIE LOCALE ET SOCIALE

❖ **LOGEMENT SOLIDAIRE : CONVENTION CONSEIL GENERAL**

Madame COCONNIER propose au conseil de communauté de renouveler la convention passée avec le Conseil Général pour le financement du logement solidaire.

Le conseil de communauté après avoir délibéré à l'unanimité

EMET un avis favorable à la convention présentée

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général

Pour rappel cette convention prévoit :

Part forfaitaire de 1500 €/ an

Part variable : 50 €par mise en relation plafonnée à 500 €

❖ **RAM : OCCUPATION SALLES COMMUNALES**

Madame COCONNIER rappelle au Conseil de Communauté, que dans le cadre de ses activités itinérantes (activités d'éveil et permanences), le relais assistantes maternelles est amené à utiliser des salles communales et la halte-garderie de Pouancé. Elle propose de renouveler les conventions existantes

Le Conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame la Présidente à signer les conventions de mise à disposition gratuite des locaux avec les communes de Combrée, Noëllet, et Chazé-Henry

❖ CEJ TABLEAU FINANCIER

Dans le cadre de l'élaboration du contrat enfance jeunesse, Madame COCONNIER indique que la CAF a élaboré les tableaux financiers qui seront annexés au contrat.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les tableaux financiers et AUTORISE Madame la Présidente à les signer

Module : Communauté de communes Pouancé Combrée

Sous réserve d'une enveloppe budgétaire suffisante

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Total
Actions nouvelles	Accueil Enfance	Relais assistants maternels	Extension 0.03 Etp Ram Com Com	523,19	523,19	523,19	523,19	2 092.76
	Accueil Jeunesse	Centre de loisirs	Accueil de loisirs ados Cantojeunes	7 342.08	7 488.35	7 637.63	7 789.30	30 257.36
			Alsh itinérant Intercommunal	2 345.14	2 392.72	2 439.79	2 488.63	9 666.28
	TOTAL	ACTIONS NOUVELLES			10 210.41	10 404.26	10 600.61	10 801.12
Actions antérieures	Accueil Enfance	Relais assistants maternels	Relais assistants maternels	10 060.24	10 060.24	10 060.24	10 060.24	40 240.96
		Halte garderie	Halte garderie association Les Pit'Chouns	5 867.73	5 867.73	5 867.73	5 867.73	23 470.92
	Accueil Jeunesse	Action non éligible maintenue	Ateliers du patrimoine itinérants	0	0	0	0	0
	Pilotage Jeunesse	Poste de coordination	Coordinateur jeunesse	0	0	0	0	0
	TOTAL	ACTIONS ANTERIEURES			15 927.97	15 927.97	15 927.97	15 927.97
TOTAL	DEGRESSIVITE CONTRAT ANTERIEUR			9 851.52	7 989.63	6 127.74	4 321.82	28 290.71

ENVIRONNEMENT

❖ AVENANT SITA – report collecte 0.5

Monsieur Daniel BRILLET rappelle au conseil de communauté le marché de collecte et de traitement des ordures ménagères attribué à la société SITA depuis le 1^{er} janvier 2012. Il rappelle qu'était prévu le passage à une collecte tous les 15 jours dans les bourgs au 1^{er} janvier 2014. Monsieur BRILLET propose de reporter le passage de cette phase au 4 janvier 2016.

Il précise que le maintien de la collecte toutes les semaines en agglomération impacte deux communes: Bourg l'Evêque et Pouancé dont la collecte passe au mercredi, mais n'a pas d'incidence financière

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité
EMET un avis favorable au report de la collecte en 0.5 dans les bourgs au 4 janvier 2016
AUTORISE Madame HAMARD à signer l'avenant

❖ REEMPLOI – CONVENTION

Monsieur BRILLET rappelle au conseil de communauté que la communauté de communes a décidé en 2009 d'intégrer le projet de la Mayenne pour le détournement de la part réemployable du tout venant des déchetteries.

Il rappelle que ce projet est soutenu par le Conseil Général de la Mayenne et qu'une convention avait été établie avec Emmaüs pour la collecte de ces objets.

Monsieur BRILLET indique que la convention qui prévoit la collecte des caissons maritimes et le tri par Emmaüs ainsi que la valorisation et la vente par les compagnons doit être renouvelée
Ce dispositif nécessite un poste de coordinateur pris en charge en partie par les collectivités.

Monsieur BRILLET précise que la région pourrait apporter une aide financière les 3 premières années ce qui engendrerait la participation suivante pour la communauté de communes :

Avec aide de la Région

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
C.C. de Pouancé Combrée	1 045 €	1 017 €	1 126 €	1 235 €	1 345 €	1 375 €

Sans aide de la Région

C.C. de Pouancé Combrée	1 045 €	1 259 €	1 287 €	1 316 €	1 345 €	1 375 €
----------------------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Monsieur BRILLET indique que la commission environnement propose de poursuivre ce partenariat,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité

EMET un avis favorable à la participation de la communauté de communes au projet de développement du réemploi porté par Emmaüs et le CG53

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention avec Emmaüs

EMET un avis favorable à la participation au financement de l'emploi tremplin

AUTORISE Madame HAMARD à signer la convention avec la Région et Emmaüs

❖ **REPRISE MATERIAUX – ATTRIBUTIONS**

Monsieur BRILLET rappelle la décision prise lors du conseil de communauté du 25 juin 2013, laquelle autorisait, en groupement avec le SISTO, le lancement d'une consultation auprès des fédérations professionnelles afin qu'elles soumettent leurs propositions de reprise dans le cadre de l'option fédération.

Monsieur BRILLET précise que chaque collectivité dispose de son propre contrat avec Eco-Emballages. La reprise des matériaux fera donc l'objet également de contrats distincts. Il informe que 7 entreprises ont répondu à cette consultation.

Monsieur BRILLET présente les offres déposées en indiquant que seuls l'aluminium, l'acier et le cartons seraient concernés par ce projet de reprise « option fédération ».

Au vu de l'analyse réalisée, Monsieur BRILLET propose au conseil de communauté de retenir l'offre de l'entreprise Brangeon environnement

Le conseil de communauté de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise BRANGEON ENVIRONNEMENT pour la reprise « option fédération » de l'acier, de l'aluminium et des cartons

AUTORISE Madame la Présidente à signer les contrats correspondants avec la société BRANGEON ENVIRONNEMENT

PRECISE que les contrats démarreront le 1^{er} janvier 2014 et se termineront le 31 décembre 2016

❖ **COLLECTE PAPIERS CARTONS – ATTRIBUTIONS**

Monsieur BRILLET rappelle au Conseil de Communauté la procédure d'appel d'offres ouvert lancée pour la Collecte et le tri des papiers cartons en porte à porte et sur les deux déchetteries. Il rappelle que ce marché, est un marché à bordereau de prix unitaires. La commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises afin de procéder à l'ouverture des plis, et à l'examen des offres.

Suite à l'analyse, cette dernière a procédé à l'attribution du marché « *Collecte et tri papiers cartons* » à l'association PROMO TRAVAIL de POUANCE

Le conseil de communauté après avoir délibéré

AUTORISE Madame la Présidente à signer le marché avec Promo Travail

❖ MARCHE DECHETTERIES - ATTRIBUTIONS

Monsieur BRILLET rappelle au Conseil de Communauté la procédure adaptée lancée pour le renouvellement de certaines prestations liées à l'enlèvement et au traitement des déchets sur les deux déchetteries cantonales. Il rappelle que ce marché, est un marché à bordereau de prix unitaires, composé d'un lot unique. Il indique que deux entreprises ont répondu.

Monsieur BRILLET communique les résultats d'analyse des offres et le classement effectué et propose d'attribuer le marché pour la mise à disposition de contenants, l'enlèvement et le traitement ou la valorisation des bois, des déchets dangereux et des déchets plastiques à la société BARBAZANGES (options comprises)

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer le marché « Mise à disposition de contenants, enlèvement et traitement des bois, déchets dangereux et déchets plastiques issus des déchetteries » : à la société BARBAZANGES – solution variante et de retenir l'option 1 **polystyrène** et l'**Option 2 : Bidons et pots plastiques**

AUTORISE Madame la Présidente à signer les marchés avec la société BARBAZANGES

COMPTE RENDU COMMISSION

Etude de faisabilité d'un financement incitatif

Monsieur BRILLET informe que la réunion de restitution de la phase 2 (présentation des scénarios) a eu lieu le 7 novembre.

Il indique qu'après discussion, il a été demandé au bureau d'études de travailler à la fois sur la faisabilité de la mise en place d'une redevance incitative et d'une taxe incitative.

Il est prévu une restitution finale de l'étude au conseil communautaire avant la fin du mandat sachant que la décision d'une éventuelle mise en place serait prise par le nouveau conseil après les élections municipales.

Travaux sur la déchèterie de l'Ombrée

La rédaction du document de consultation est en cours.

La consultation des entreprises sera lancée très prochainement

Caractérisation des ordures ménagères résiduelles (MODECOM)

Monsieur BRILLET informe qu'une nouvelle campagne de caractérisation des ordures ménagères est organisée par le SEDNO en coordination avec les collectivités adhérentes. Elle a pour objectif de mesurer la composition de nos poubelles pour mieux appréhender les gestes de tri ou d'évitement des déchets des habitants. La comparaison des résultats avec ceux des campagnes réalisées en 2000 et 2005 permettront de redéfinir des actions de communication.

Monsieur BRILLET informe qu'un prélèvement sera réalisé sur la tournée de Pouancé bourg le 29 novembre et sur celle des campagnes de Bouillé-Ménard, Armaillé, Saint Michel et Chanveaux et Combrée le 4 décembre. Les résultats seront connus début février.

Fermetures de la déchèterie de Combrée pour les fêtes de fin d'année

La déchèterie de Combrée sera exceptionnellement fermée les mardi 24 et 31 décembre après-midi en raison des fêtes de fin d'année.

COMMUNICATION TOURISME ET CULTURE

❖ COMPTE RENDU COMMISSION COMMUNICATION

« La Pépinière » :

Monsieur GISLIER informe qu'une rencontre a eu lieu le 9 juillet dernier avec Patrick Cosnet, Yannick Brousse et Anne Lagaë de la compagnie Patrick Cosnet, afin de discuter du devenir de « La Pépinière » qui est soutenue par la Communauté de Communes à hauteur de 7650 €. Il indique que la compagnie a des choix à faire pour la rentrée 2014, elle envisage de ne pas maintenir les ateliers de « La Pépinière ». La Pépinière a fêté ses 10 ans, c'est Anne

Lagaë qui assure les cours, la partie administrative, l'écriture des spectacles... depuis la création. Environ 30 à 35 enfants participent aux cours, la grande majorité habitent Pouancé.

Depuis deux ans dans le cadre de la demande de subvention faite par l'association, la Communauté de Communes demande que des ateliers ou représentations soient délocalisés sur le territoire, afin qu'un maximum d'enfants puissent découvrir cette activité. C'est pourquoi, ils proposent à la Communauté de Communes de reprendre cette activité.

Monsieur GISLIER informe que les membres de la commission ont donné un avis défavorable à cette proposition au vu des différents éléments présentés. Ils précisent que la Communauté de Communes n'a pas vocation à reprendre des activités créées par des associations, et souhaiteraient que « La Pépinière » reste sous cette identité. Ils précisent que la Communauté de Communes participe et soutient activement « La Quinzaine de l'Arti'Show » qui rayonne sur tout le territoire ce qui représente 1000 à 1200 enfants scolarisés.

Mise en réseau des bibliothèques

Monsieur GISLIER fait état d'une rencontre qui s'est déroulée le jeudi 14 novembre à 10h avec Pierre-Yves RENARD, directeur du BIBLIPOLE ainsi que Edwina PIVERT, chargée des réseaux.

Il indique qu'un point a été fait sur les bibliothèques qui ne sont plus conventionnées. Des solutions adaptées à chacune pourront être proposées pour les alimenter en livres. A également été abordée la mise en réseau des bibliothèques pour les prochaines années. Monsieur GISLIER informe que d'autres solutions sont envisageables et vont être proposées.

La Quinzaine de l'Arti'Show 2014

La Quinzaine de l'Arti'Show aura lieu du 24 mars au 4 avril 2014.

De nouveaux tarifs seront proposés au prochain conseil de communauté. Il indique que la programmation est cours d'élaboration.

Site internet

La page d'accueil du site a été modifiée, ce qui a permis d'avancer sur la version mobile.

COMCOM INFOS 14

Le prochain ComCom Infos sera distribué juste avant les vacances de Noël, la semaine 51.

Programme culturel CDST

Monsieur GISLIER rappelle le CDST qui comporte une action pour la valorisation des animations culturelles locales. L'objectif est de :

- Faire connaître les artistes locaux (en créant un portrait d'artiste dans chaque édition)
- Limiter les freins pour rendre la culture accessible à tous
- Editer un programme culturel intercommunal 2 fois/an (répertoriant une 30aines d'animations)

Il indique que ce groupe composé d'habitants du territoire a déjà travaillé sur deux précédentes éditions et souhaite pérenniser cet outil. La MSA sollicite la Communauté de Communes pour la prise en charge de ce programme à hauteur de 50 % du coût (programmes et présents) soit environ 850 € le reste étant financé sur les fonds CDST de la MSA 49. La commission a émis un avis favorable.

Charte d'utilisation du LOGO

Une charte sera mise en place pour l'utilisation du nouveau LOGO. En effet, il a été constaté à plusieurs reprises que l'image de la Communauté de Communes (son logo) a été apposée sur plusieurs supports sans l'accord de cette dernière, ...

Site internet

Monsieur GISLIER informe qu'il y aura lieu de prévoir la version audio du site dans le cadre de l'accessibilité.

Nouveaux locaux

La signalétique extérieure n'a pas encore été prévue sur le bâtiment. Les membres de la commission *proposent de mettre 3 mats – 1 avec le drapeau européen – 1 avec le drapeau français – 1 drapeau avec le logo Communauté de Communes*

Participation à la Foire de Bouillé-Ménard

Monsieur GISLIER informe que la Communauté de Communes a participé à la Foire de Bouillé-Ménard. Les thèmes mis en valeur étant les services à la population. Environ 150 personnes se sont arrêtées au stand pour poser des questions sur les services présentés, principalement le PIJ et les sentiers. A ce titre, Madame COCONNIER remercie Amélie ARGAND, Odile GUERIN et Sophie PHILIPPEAU pour leur investissement

COMPTE-RENDU COMMISSION SENTIERS

Espaces Naturels Sensibles

Monsieur GISLIER informe que Samuel Havet de la LPO a présenté la démarche suivie pour le diagnostic :

- Relevés de terrain et étude bibliographique qui ont permis de recenser 649 espèces faune et flore sur les étangs et 461 espèces pour la forêt
- Recensement des activités (pêche, chasse, récréative, sylviculture...) et rencontres des acteurs ayant une activité sur les ENS
- Début de synthèse et de rédaction du rapport final avec pour chaque espèce recensée des informations patrimoniales précises et extraction des enjeux

Il précise qu'un groupe de travail a été constitué pour travailler sur les itinéraires, les thématiques à valoriser, l'implantation des mobiliers interactifs et les contenus des panneaux. Trois dates sont fixées avec un programme prévisionnel pour tous les membres disponibles :

Pour rappel des subventions ont été obtenues du FEADER pour 12 715 € du CG pour 7629 € pour un budget total de 25 430 € soit un reste à charge de 5086 € pour la Communauté de Communes.

Qualité des sentiers

Suite aux réflexions concernant les sentiers du Menhir et du Val d'Araize, des modifications seront proposées au prochain conseil

Entretien des sentiers

Pendant l'été, Odile GUERIN a parcouru plusieurs sentiers afin de vérifier la qualité du balisage effectué par Promo Travail en juin, et faire un point sur l'entretien des sentiers. A l'issue de cette démarche, des ajustements ont dû être faits par l'association. Concernant l'entretien, des différences importantes entre sentiers ont été constatées.

Monsieur GISLIER indique que les membres de la commission seraient favorables à ce que les sentiers soient régulièrement parcourus et que des grilles d'évaluation puissent être remplies.

Proposition de nouvelles conventions

De nouvelles conventions seront proposées au conseil de communauté du mois de janvier

Prochaines réunions :

Mardi 17 décembre 9h-12h à la CCRPC : réflexion sur les thématiques à valoriser

Mardi 7 janvier 9h-12h à la CCRPC

Commission sentier jeudi 12 décembre à 20h

PERSONNEL

❖ REGIME INDEMNITAIRE

Madame HAMARD rappelle la délibération du 24 janvier 2012 instaurant le régime indemnitaire pour le grade de rédacteur

Elle rappelle qu'avaient été instaurées, 2 indemnités

Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires

Le montant moyen annuel maximum est fixé sur la base des montants annuels de référence fixés comme suit au 01/10/2009. Les montants sont indexés sur la valeur du point Fonction Publique :

- Rédacteur chef, Rédacteur Principal et Rédacteur à partir du 6ème échelon :

857.82 €

Le montant des attributions individuelles ne peut pas excéder huit fois le montant moyen annuel suivant le supplément de travail fourni et l'importance des sujétions auxquels le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ses fonctions dans les conditions prévues par la présente délibération.

Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures

Cette indemnité est attribuée dans les conditions prévues par le décret n° 97-1223 du 26-12-1997, relatif à l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures.

Le montant moyen annuel maximum est fixé comme suit par cadres d'emploi :

Rédacteurs : 1250.08 €

Le montant individuel est fixé par le Président dans les conditions prévues par la présente délibération. Il peut être affecté d'un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0.8 et 3.

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu les articles 88 et 111 de la loi n° 84-53 du 26-01-1984 modifiée,
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, par l'application du 1^{er} alinéa de l'art 88 de la loi du 26/01/84 portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 et 1024 du 27 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux

Après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'étendre l'application de ce régime indemnitaire aux personnels nommés sur le grade de rédacteur comme contractuels

PRECISE que le taux individuel applicable à chaque fonctionnaire ou agent est déterminé par arrêté du Président dans la limite des taux et coefficients minima et maxima prévus par la présente délibération et prendra en compte la manière de servir de l'agent

PRECISE que le versement de ces indemnités s'effectuera mensuellement

DIT que cette délibération prend effet à compter du 1^{er} décembre 2013

DIVERS

❖ DECISIONS PRISES SOUS DELEGATION

Madame HAMARD communique les décisions prises sous délégation :

2013-021 : Travaux atelier C (ex..bâtiment Gamm Vert)

- D électricité à la société ELM JANITOR de Pouancé, pour un montant de 3035.76 €H.T
- De tranchées à la société ESNTF d'Armaillé, pour un montant de 1096.60 €H.T
- De gaz à la société SARDAIS de Rougé, pour un montant de 1888.29 €H.T
- De plomberie à la société SARDAIS de Rougé, pour un montant de 1120.31 €H.T

Art	tiers	Objet	montant ttc
Budget general - Fonctionnement			
61522	JANITOR	Changement robinet lavabo aire gv	247.20
60632	SIMAB	acq.machine à plastifier + recharge	406.22
60622	SUPER U	Carburant 09-2013	129.19
60612	EDF	Electricité Aire GV 09-2013	229.52

6262	ORANGE-INTERNET	Forfait mobiles 08-2013	26.89
6257	LHOMMELAIS	Réunions de sept (sandwichs+chouquettes)	62.75
6231	JOURNAL OFFICIE	Annonce Appel d'offres ouvert collecte Papier-carton	861.12
6231	MEDIALEX	Annonce Appel d'offres ouvert collecte Papier-carton	536.20
6188	PITON LEMALE	Destruction nid de frelons déchèterie Cbrée	134.13
6184	IGN	Formation RGE d'IGN du 17.09.13 pour odile Guerin	80.00
6182	SVP	Abonnement T4-2013	1 390.03
6156	ERIGE	Maintenance 2013 SIG web+droit des sols	1 272.13
6156	VITAUFEU Servic	Maintenance extincteurs halte garderie	41.92
611	INFO TP	Hébergement du SIG 2013/2014	753.48
617	SERVICE PULIC 2	Etude Tarification Incitative - Phase 1 état des lieux du service & contexte local	7 504.90
61551	HOUTIN GARAGE	C15 Kit distribution + embrayage	1 103.60
60612	EDF	Electricité sept-2013 bureaux comcom	126.52
60612	EDF	Electricité sept-2013 PIJ	45.73
60612	EDF	Electricité sept-2013 Déchèterie Pouancé	79.70
60612	EDF	Electricité sept-2013 Eclairage public Pouancé	404.84
60612	EDF	Electricité sept-2013 Ecole Musique	521.83
6237	BLIN JEROME	panneaux "interdict.fumer"+adhésifs "roue jeux"	132.76
61521	ESAT	Entretien Aire Gens du Voyage 08-2013	267.29
6135	LE FOURNEAU	Location vaisselles forum asso	141.60
6068	HOUTIN GARAGE	Frt essuie-glace C15	12.14
6068	SUPER U	Clé déchèterie Pouancé	16.00
6068	SUPER U	double clé déchèterie & divers	9.86
6068	SUPER U	Frt vaisselle pr l'accueil de loisirs	82.72
6068	SUPER U	Frt ballon pr le RAM	9.30
6064	ALTER BURO	Fourniture de bureau (agendas...)	347.29
60633	AJIMATERIAUX	Frt Forêt béton aire gv	13.44
60633	BMS	Fourniture béton plateforme CS Armaillé	479.00
60631	SUPER U	Alimentat.réunion bureau du 3/09	29.87
60631	SUPER U	Alimentat.récept.réunion Accessibilité	91.29
60631	SUPER U	Alimentat.pr réunions	53.86
60631	SUPER U	Alimentat.réunion de sept	37.95
60631	SUPER U	Alimentat.réunion Prod.locaux du 17/09	9.82
60622	SUPER U	Carburant 09-2013	68.80
60622	SUPER U	Carburant 10-2013	57.86
6042	CDG49	bulletins Paye avr.2013 à sept.2013	463.50
6262	ORANGE-INTERNET	Internet déchèt.Pouancé 10-2013	47.84
6262	ORANGE-TELEPH	Téléphone RAM 10-2013	73.95
6262	ORANGE-INTERNET	Internet PIJ 10-2013	59.09
6262	ORANGE-TELEPH	Téléphone+fax+internet Bureaux 10-2013	532.99
6262	ORANGE-INTERNET	Internet déchèt.Cbrée 10-2013	47.84
6261	LA POSTE	Affranchissements 09-2013	802.93
6257	MOYON CHARCUTER	Buffet réunion accessibilité	445.50
6238	ADA53	Démat.dossier AO grp commandes Assurance	107.64
6231	MEDIALEX	Insert.PA coll.&trait. bois,dms,plastiq.	522.52
6188	COULEUR TRIBALE	Spectacle "Je suis bénévole mais je me soigne" 12/10	1 804.00
6188	LA POSTE	Communicat.des nveaux habitants 10-2013	17.97
6184	ERIGE	Formation SIG administ.droits des sols	472.72
6156	TRADIM SAS	Maintenance logiciel Proflux	1 443.86
6156	DBR	Maintenance Photocop.couleur	1 002.77
61551	AGRI 4	Réparation du tracteur (filtre à fuel)	155.43
60612	EDF	Electricité stat.d'épurat.cbrée 10-2013	41.77
Budget general - Investissement			
2315	MEDIALEX	Annonce Aménag.parking, rectif.virage,réa.giratoire	1 379.45
2315	LANGEVIN	Division parcellaire CAREA/CCRPC	669.76
2315	JOURNAL OFFICIE	Annonce Aménag.parking, rectific.virage,réalis.giratoire	861.12
2183	APS Solutions I	Acquisition Ordinateur Portable Fujitsu (service RAM)	1 468.86
2188	BLIN JEROME	Confection d'une bâche "communicat.Forum Assoc"	776.20
2188	BLIN JEROME	Confection de 2 Oriflammes	458.06
Budget Panneaux Photovoltaïques			

Fonctionnement			
6262	ORANGE-INTERNET	Forfait panneaux photovolt. Sept.2013	31.10
6262	ORANGE-INTERNET	Forfait panneaux photovolt. Août 2013	31.10
Budget Industriel Fonctionnement			
61522	ESN TP	Reprise dalle béton atelier Grd Prée	173.42
61522	NET SERVICES	Nettoyage Atelier Relais Grd Prée	508.90
61521	COCHET SEBASTIE	Nettoyage extérieur Atelier Relais Grd Prée	559.73

QUESTIONS DIVERSES

Madame HAMARD informe des dates des prochains conseils les 3 décembre à Noëllet (réunion de travail) et le 17 décembre à La Prévière

La séance est levée à 23h00

La Présidente
MJ HAMARD

Le secrétaire de Séance
P.ESNAULT